

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR11.34PR
concernant
la demande d'un crédit d'investissement de frs 150'000.- pour
l'installation d'une détection feu ainsi que divers travaux d'électricité
à l'ensemble du Théâtre Benno-Besson**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le théâtre Benno-Besson (TBB) est dépourvu d'installation de détection feu. Actuellement, la sécurité du personnel et du public est assurée par la présence d'un pompier ou d'un employé du théâtre qui fait une ronde avant le spectacle. Ceci implique une personne à disposition et ne permet pas d'anticiper un incendie ni d'en détecter lorsque le théâtre est inoccupé.

La Municipalité propose donc d'installer un système de détection feu du bâtiment complet (y.c. le restaurant) et la mise à niveau des installations électriques.

Le lundi 9 janvier 2012, la Commission, composée de Mme Aude Briand et MM. Jean-Yves Martin, Guy Angeloz, Pierre Cherbuin, Gnanaseelan Subramaniam, Olivier Maibach, Pierre Arnaboldi et de la soussignée désignée et confirmée comme rapporteur a siégé pour se prononcer sur le préavis susmentionné.

La Commission remercie la délégation municipale composée de Mme Marianne Savary, Municipale et M. Jean-François Sutterlet, responsable d'immeubles à URBAT, qui a répondu clairement aux quelques questions suivantes.

- Pourquoi le restaurant de la Grange ne participe t'il pas financièrement à cette installation ?
Il en découle de la responsabilité du propriétaire, à savoir la Commune d'Yverdon.
- Quelle entreprise va faire l'installation ?
Les travaux sont soumis à appel d'offre public. L'entreprise adjudicataire n'est pas encore connue.
- Les travaux sont prévus de mars à septembre 2012, n'est-ce pas pendant la saison théâtrale ?
Les travaux seront effectués de mars à juin 2012, avec mise en service en juin 2012, contrairement au planning indiqué sur le préavis. La major partie des travaux seront effectués pendant les vacances de Pâques puis pendant les jours de non représentations.

Afin de ne pas prendre le risque que ce magnifique bâtiment parte en fumée, la Commission est convaincue du bien-fondé de cette installation d'autant plus que l'ECA subventionne 20 % du coût de l'installation de détection feu.

Un conseiller communal, rappelle que le sujet est récurrent depuis 1990 et se réjouit, qu'une installation soit enfin mise en place. D'ailleurs, le rapporteur, sur la base des informations fournies par M. Jean-François Sutterlet, a établi un récapitulatif sommaire des investissements déjà effectués ces 15 dernières années pour le TBB afin de se rendre compte de ce qui a déjà été exécuté et des travaux qui restent à faire.

Date	N° du préavis	Nature des travaux	Montant investi	Totaux
14.05.97	11			690'000.00
		1ère étape, 1997		122'000.00
		studio noir	18'000.00	
		rampe d'accès des décors	25'000.00	
		foyer du 1er étage	15'000.00	
		jeux d'orgue	60'000.00	
		divers	4'000.00	
		2ème étape, 1998		462'000.00
		bureau de direction et secrétariat	15'000.00	
		office du foyer du rez-de-chaussée	15'000.00	
		fauteuils de la galerie	80'000.00	
		installations de scène	345'000.00	
		divers	7'000.00	
		3ème étape, 1999-2000		106'000.00
		façades	85'000.00	
		divers	21'000.00	
23.02.01	6			215'500.00
		Loges		165'000.00
		Maçonnerie	20'000.00	
		Electricité	15'000.00	
		Chauffage	10'000.00	
		Appareillage	16'000.00	
		Plâtrerie	13'000.00	
		Menuiserie	7'000.00	
		Agencement	34'500.00	
		Sols	7'000.00	
		peinture	12'500.00	
		Mobilier	15'000.00	
		Divers et imprévus	15'000.00	
		W.-C. - Douches		18'000.00
		Maçonnerie	5'500.00	
		Carrelage	2'500.00	
		Appareillage	4'500.00	
		Electricité	1'500.00	
		Cloisons	1'000.00	
		Peinture	1'000.00	

		Menuiserie	1'000.00
		Divers et imprévus	1'000.00
		Fenêtres	32'500.00
11.11.04	37		590'000.00
		Maçonnerie - démolition	50'000.00
		Electricité - Modification et nouvelle installation	60'000.00
		Ventilation - chauffage	265'000.00
		Serrurerie	20'000.00
		Menuiserie	5'000.00
		Plâtrerie – peinture - Plâtrerie sous-sol et peinture intérieure	25'000.00
		Ingénieur chauffage-ventilation - Honoraires	23'000.00
		Ingénieur électricité - Honoraires	12'000.00
		Nouvelle sonorisation	70'000.00
		Nouvel écran	30'000.00
		Réserve pour divers, 5%	30'000.00
23.11.07	39	Démolition et rénovation des WC du théâtre et du restaurant, création d'un nouveau bar, rénovation de la cage d'escalier	249'300.00
		Sous-total au 31.12.2011	1'744'800.00
28.11.11	11.34	Détection feu ainsi que divers travaux d'électricité	150'000.00
		Total au 31.01.2012	1'894'800.00

De manière générale, et pour une meilleure vue d'ensemble des dépenses liées aux bâtiments, la Commission apprécierait que dorénavant et dans la mesure du possible, les préavis soient complétés par une « fiche de suivi » exhaustive comme ci-dessus.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la Commission vous propose, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis PR11.34, tel que présenté par la Municipalité.

Pour la Commission, le rapporteur

E. Farias

Yverdon-les-Bains, le 16 janvier 2012